Le Service d'outre-mer.—Les fonctions du Service d'outre-mer ressemblent beaucoup à celles de sa contre-partie au pays, le Service extérieur canadien. Les bureaux étrangers relèvent d'un surintendant, établi à Londres, qui fait rapport au commissaire de l'Immigration à Ottawa. Au Royaume-Uni, il existe des bureaux d'immigration à Londres, Liverpool, Glasgow et Belfast. L'application des exigences d'ordre médical concernant l'immigration est facilitée grâce aux quelque 500 médecins britanniques autorisés chez qui les immigrants britanniques peuvent aller se faire examiner sans trop se déplacer. Un bureau d'immigration est aussi établi à Dublin (Irlande).

Un régime d'examen préliminaire des immigrants d'Europe continentale fonctionne depuis 25 ans. Il vise à déterminer avant l'embarquement l'admissibilité des personnes désireuses de s'établir au Canada, afin de leur épargner les embarras de se voir écartées au port d'entrée canadien et ensuite déportées. Il existe actuellement des bureaux d'immigration à Paris, Bruxelles, La Have, Stockholm, Berne, Rome et Athènes. Dans d'autres villes du continent, les représentants diplomatiques du Canada s'occupent des questions d'immigration. Le problème de l'immigration en territoires occupés, notamment en Allemagne et en Autriche, est particulièrement difficile. La plupart des immigrants éventuels à examiner sont des personnes déplacées ou des réfugiés qui vivent, en grand nombre, dans des camps éparpillés dans les territoires occupés et ne peuvent pas se rendre aux centres d'examen. Des missions d'immigration du gouvernement canadien sont établies à Karlsruhe (Allemagne) et Salzbourg (Autriche). Depuis mars 1947, des équipes d'immigration ambulantes relevant de ces missions sont à l'œuvre. Les immigrants éventuels parmi les personnes déplacées sont réunis par l'Organisation internationale pour les réfugiés, qui leur fait subir un examen médical préliminaire avant qu'ils soient examinés par les équipes d'immigration aux points de rassemblement.

Un examen radiologique de la poitrine est requis pour tous les immigrants venant de pays où l'incidence per capita de la tuberculose est plus élevée qu'au Canada. Font seuls exception en 1949 les citoyens des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande. L'examen radiologique est fait gratuitement aux bureaux d'immigration de Londres, Liverpool, Glasgow, Belfast, Dublin et Paris.

La majorité des immigrants d'outre-mer viennent des îles Britanniques et de l'Europe continentale, mais il en arrive aussi de plusieurs autres pays. Des services d'inspection de l'immigration sont maintenus à leur bénéfice aux bureaux des hauts commissaires canadiens en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et dans l'Inde ainsi qu'aux missions canadiennes en Argentine, au Brésil, au Chili, à Cuba, au Japon, au Mexique, au Pérou, au Portugal et au Venezuela. Les immigrants de l'extrême Orient sont examinés au bureau d'immigration de Hong-Kong.

Service d'établissement.—L'œuvre du Service d'établissement, qui maintient un personnel dans toutes les provinces du pays et dans les îles Britanniques, compte de plus en plus dans le programme d'immigration. Les fonctionnaires du service au Canada repèrent et suscitent des emplois pour les immigrants, d'après les besoins des régions commises à leur surveillance, obtiennent la collaboration des autorités provinciales et municipales et conseillent les organismes bénévoles qui s'intéressent activement à l'établissement des immigrants. Les fonctionnaires du service outre-mer sont chargés de recruter des immigrants aptes à prendre les emplois relevés ou créés par la Section canadienne du Service d'établissement. Un échange constant de renseignements à jour se fait entre les fonctionnaires du service d'établissement au pays et outre-mer.